

DELF - DALF

Diplôme d'Études en Langue Française

Diplôme Approfondi de Langue Française

Le Diplôme d'Études en Langue Française (DELF) et le Diplôme Approfondi de Langue Française (DALF), sont des diplômes officiels délivrés par les ministères français de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, validant les compétences en français de toute personne de nationalité étrangère ou de nationalité française originaire d'un pays non francophone et non titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur public français.

Le DELF :

Adossé au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), le DELF dit « tout public », destiné à un public adulte, comporte 4 diplômes indépendants correspondant aux 4 premiers niveaux du CECRL :

DELF A1 DELF A2
DELF B1 DELF B2

Le DALF :

Adossé au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), le DALF, comporte 2 diplômes indépendants correspondant aux 2 niveaux avancés :

DALF C1 DALF C2

Tout candidat intéressé peut, en fonction de son niveau en français, s'inscrire au diplôme de son choix. Les épreuves se déroulent en présentiel, au Centre de Langues de l'Université Bretagne Sud. Sont évaluées 4 compétences pour chaque niveau :

- Compréhension orale
- Compréhension des écrits
- Production/interaction orale
- Production écrite

Le diplôme obtenu est reconnu dans le monde entier, et il est valable à vie.

